



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4645

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 -
Approbation d'une convention d'application

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4645 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MONPLAISIR (UCAM) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément aux orientations du Schéma Directeur de l'Urbanisme Commercial (SDUC), il convient de conforter la vocation de "polarité d'agglomération" du secteur de Monplaisir.

Au regard de l'attractivité du quartier, le potentiel de la polarité commerciale de Monplaisir est confirmé. Pour autant, certains secteurs d'activité doivent faire face à l'extension d'autres polarités à proximité immédiate (ex Bron, Part-Dieu), ainsi qu'à un contexte économique actuel complexe.

Aussi apparaît-il nécessaire d'accompagner l'évolution commerciale du quartier afin de :

- renforcer l'identité commerciale de la polarité en s'appuyant sur ses spécificités
- maintenir et promouvoir la diversité de l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire ;
- soutenir le dynamisme des acteurs de l'animation commerciale.

Afin de garantir la pérennité de l'action de dynamisation commerciale sur l'arrondissement, la Ville de Lyon maintient annuellement son engagement en signant une convention partenariale avec l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM).

Par délibération n° 2018/3749 du 26 mars 2018, une subvention de 30 000 € a été accordée à l'association pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 qui se déclinait autour des axes suivants :

- Accompagner la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs du secteur ;
- Poursuivre la mise en avant du quartier et de la nouvelle marque de l'association ;
- Maintenir, accroître les synergies du quartier et développer les partenariats privés ;
- Soutenir et développer le dynamisme commercial du territoire et de ses commerces ;

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées :

- Deux éditions du magazine « Lumières sur Monplaisir » ont été tirées en 28000 exemplaires et distribués en boîtes aux lettres, chez les commerçants ainsi qu'aux passants 4 samedis dans l'année.
- Animation des Réseaux Sociaux : avec plus de 3000 suiveurs sur Facebook, Twitter et Instagram

- Organisation de nombreuses animations commerciales : Saint Valentin ; Fête des mères ; Braderie de printemps ; Fêtes de Fin d'Année. De nouvelles animations ont également vu le jour : Défilé de mode, Parcours du Goût (en partenariat avec le marché), Festival Lyonnais du Rosé.
- Nouvelles Illuminations de fin d'année grâce, en partie, à un prêt de décorations lumineuses de la Ville de Lyon
- Organisation du Samedi Plaisir qui a rassemblé plus de 190 exposants (boutiques du quartier ; Artisans ; Créateurs ; Producteurs ; Foodtucks ; Vide Grenier).
- Mise en place d'Afterwork
- Créations d'une newsletter à l'attention des adhérents.
- Participation au salon de la franchise au côté des structures de management de centre-ville afin de promouvoir le quartier de Monplaisir.
- Mise en place du premier partenariat privé avec EDF.

Pour l'année 2019, nous proposons de maintenir et développer le partenariat autour des axes suivants :

- Développer les actions et animations commerciales afin de :
 - Soutenir le dynamisme local
 - Maintenir la qualité du cadre de vie du quartier
 - Maintenir la clientèle existante et attirer une nouvelle clientèle

Exemple d'actions associées :

- Mise en place d'événements en lien avec les 30 ans de l'association
- Mise en place d'événements en lien avec les fêtes calendaires (Saint-Valentin ; Pâques ; Fête des Mère ; Fête des Père ; Halloween ; Noël...)
- Mobiliser toujours plus de commerçants sur les animations commerciales proposées.

- Développer le nombre d'adhérents et partenariats privés afin de créer et financer de nouveaux événements/actions.

Exemples d'actions associées :

- Continuer le partenariat avec EDF.
- Prospecter de nouveaux partenaires
- Accueil d'un stagiaire en technique de vente

- Mener une stratégie de communication, de promotion du territoire et de ses commerces à destination des citoyens et des professionnels du secteur afin de :
 - . Développer l'image de marque Monplaisir Mon Village l'Esprit Boutique ;
 - . Promouvoir Monplaisir dans tout Lyon et dans les Villes voisines de l'Est Lyonnais.

Exemples d'actions associées :

- . Elargir la communication sur les Réseaux sociaux / prendre un stagiaire en community management

- Continuer la démarche principale de l'association qui est la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs du secteur.

Exemples d'actions associées :

- En lien avec la CCI, augmenter le nombre d'adhérents au dispositif « Alerte Commerces » sur Monplaisir en partenariat avec la préfecture du Rhône et la police nationale pour améliorer la sécurité et éviter les récidives.
- En lien avec la CCI et la CMA, sensibiliser les commerçants sur l'accessibilité mais aussi les diagnostics énergétiques.

Afin de mener un programme d'actions répondant aux objectifs définis ci-dessus, l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir a sollicité le soutien financier de la Ville de Lyon.

Le budget annuel prévisionnel de l'UCAM pour l'année 2019 s'élève à 97 000 euros.

Afin de soutenir les actions de l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) dans le cadre des objectifs définis ci-dessus, je vous propose de lui allouer une subvention de 30 000 € et d'autoriser la signature d'une convention d'application, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 8^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM), dont le siège social est situé 170 avenue Général Frère à Lyon 8^e, pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63622, programme DEVELOPMENT, opération INTFISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA